

# PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

---

23.4.2007

0043/2007

## DÉCLARATION ÉCRITE

déposée conformément à l'article 116 du règlement

par Roberto Musacchio, Dimitrios Papadimoulis, Françoise Castex, Maria da Assunção Esteves et Jean Lambert

sur le rôle du volontariat et du corps des pompiers lors des interventions d'urgence relevant de la protection civile

Échéance: 6.9.2007

0043/2007

**Déclaration écrite sur le rôle du volontariat et du corps des pompiers lors des interventions d'urgence relevant de la protection civile**

*Le Parlement européen,*

- vu la proposition de décision du Conseil instituant un mécanisme communautaire de protection civile (refonte) créé en 2001,
  - vu la résolution du Parlement européen adoptée le 24 octobre 2006 sur la proposition précitée,
  - vu l'article 116 de son règlement,
- A. considérant le rôle déterminant joué par les volontaires lors des interventions d'urgence relevant de la protection civile, tant du point de vue de la qualité que de la quantité,
- B. considérant que dans tous les États membres de l'Union européenne, le corps des pompiers comporte un nombre considérable de volontaires,
- C. considérant que l'activité de pompier suppose une forte motivation personnelle et expose souvent à de grands dangers,
1. reconnaît le rôle indispensable que jouent les volontaires lors des interventions d'urgence relevant de la protection civile, que ce soit dans leurs phases de prévention, de prévision, d'organisation ou d'action sur le terrain;
  2. s'exprime en faveur d'un plus grand engagement des associations de représentants des volontaires de la protection civile dans le cadre de toutes les phases de mise en œuvre du mécanisme communautaire;
  3. propose l'instauration d'une "Journée européenne des pompiers" à titre d'hommage rendu à l'engagement des pompiers, lesquels interviennent parfois au péril de leur vie;
  4. charge son Président de transmettre la présente déclaration, accompagnée du nom des signataires, au Conseil, à la Commission, ainsi qu'aux gouvernements et aux Parlements des États membres.